

Annexe 1 – Charte Villages Créoles – version simplifiée – mars 2005

La charte Villages Créoles s'inscrit dans une démarche de qualité éco responsable pour un développement durable. Elle est composée des trois volets ci-dessous.

VOLET 1 : AMENAGEMENT PAR LES COMMUNES VALORISATION DU PATRIMOINE DU VILLAGE-AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Les grands principes de la charte :

1. La charte de qualité, document de référence du réseau volontaire d'acteurs locaux des Villages Créoles, est composée de :

- Critères d'entrée (critères minimum éliminatoires)
- Critères probatoires (sélectifs) à atteindre dans 5 ans :
 - * Critères obligatoires
 - * Critères modulaires (Définition d'un plan de progression contractualisé avec la Commission Villages Créoles)

2. Chaque commune définit un périmètre d'intervention prioritaire qui est approuvé par la Commission, périmètre sur lequel elle va réaliser les actions d'aménagement prévues dans le cadre de la charte au cours de cette période probatoire de 5 ans (objectif 2010).**CRITÈRES D'ENTRÉE (OBLIGATOIRES)**

Potentiel urbanistique et architectural

- Patrimoine bâti traditionnel
- Limitation du bâti à R+2 maximum
- Fleurissement et végétalisation
- A Volonté politique affirmée d'entrer dans une démarche d'accueil de qualité
- Préservation du patrimoine bâti mettant en avant la créolité
- Aménagements favorisant à la fois l'amélioration du cadre de vie de la population et l'accueil de la clientèle touristique
- Soutien des initiatives locales pour développer la vie du village et faciliter la rencontre entre population locale et touristes
- Aide à l'installation de nouveaux promoteurs ou porteurs de projets dans les filières touristiques sous-développées
- Volonté conjointe des professionnels et des élus à travailler en réseau
- Existence d'un relais technique proposé par la commune et ses partenaires, dont la mission d'accompagnement des professionnels est clairement identifiée.

Offre d'hébergement et de restauration

- Capacité maximale totale d'accueil : 1 800 lits,
- Capacité minimum d'accueil en chambres (En référence à la charte partie III) : 10 lits
- Permanence toute l'année

CRITÈRES À ACQUÉRIR DANS UNE PÉRIODE DE 5 ANS (2010)

A. Qualité urbanistique et architecturale

- 1° Harmonisation et homogénéité des constructions comprenant les façades, toitures, barreaux, ouvertures : choix des matériaux, des couleurs, ...
- 2° Limitation de la hauteur du bâti à R+2
- 3° Mise en valeur des ornements, décorations et végétations,

B. Qualité et identité paysagère

Prise en compte des paysages naturels et urbanisés du village

C. Aménagement du village

Traitement ou requalification

- *D'un espace public permettant d'affirmer la centralité du village (lieu de vie et de rencontres) et la sécurisation piétonne*
- *Des entrées principales*
- *Des principaux sites et axes touristiques du village et de ses abords*

- 1° Maîtrise permanente de la circulation (fluidité et sécurité des déplacements)
- 2° Organisation du stationnement des véhicules favorisant la déambulation pédestre
- 3° Traitement de la publicité et des enseignes commerciales
- 4° Traitement et harmonisation de la signalétique aux entrées des villages (labels)
- 5° Equipements urbains comprenant au moins des toilettes publiques, un point d'eau, des poubelles, des éclairages
- 6° Enfouissements des réseaux aériens
- 7° Végétalisation

D. Cadre de vie du village

- 1° Fleurissement
- 2° Mise en lumière du village
- 3° Gestion des déchets :
 - Propreté du village et de ses abords (ravines, etc.)
 - Traitement des points noirs (décharge sauvage, carcasses, etc.)
- 4° Eaux assainissement: traitement des rejets dans le milieu naturel

E. Services à la clientèle touristique

- 1° Accueil et d'information du public
- 2° Boutiques
- 3° Panneaux Villages Créoles

VOLET 2 : DEVELOPPEMENT LOCAL - PARTENARIATS PUBLICS et PRIVÉS

CRITÈRES À ACQUÉRIR DANS UNE PÉRIODE DE 5 ANS 2010

A. Volonté concertée des différents acteurs du village commune, relais techniques, professionnels, associations, habitants, pour la mise en œuvre des critères de la charte: inscription dans les programmes existants, création d'un programme d'aménagement, mise à plat des dysfonctionnements en termes de développement produits...

B. Engagement conjoint de la commune et du relais technique de mettre en œuvre l'animation de la démarche qualité auprès des professionnels

C. Activités patrimoine : micro animations, animations à caractère évènementiel

Permanence toute l'année en journée et fin de journée

D. Activités Loisirs et sport nature: micro animations, animations à caractère évènementiel

Permanence toute l'année

E. Hébergement - Restauration

Capacité maximale totale d'accueil : 1 800 lits,

Capacité minimum d'accueil : 10 lits Permanence toute l'année

VOLET 3 : QUALIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE OPÉRATEURS PRIVÉS

CRITÈRES D'ENTRÉE (OBLIGATOIRES)

Hébergements

- Critères généraux : Adaptés aux circuits itinérants (hébergements à la nuitée + petit-déjeuner)
- Confort minimum
 - Hôtels 2 étoiles, chambres d'hôtes 2 épis, meublés de tourisme 2 étoiles
 - Chambres et hôtels non classés: Cf. grille sur les chambres meublées chez l'habitant
- Critères plus: Environnement de qualité (vue, calme...), espaces extérieurs équipés de salon de jardin
- Critères Accueil : Accueil convivial personnalisé

Activités de découverte du patrimoine

- Application des réglementations en vigueur
- Diversité de programmations des activités adaptées aux attentes de la clientèle itinérante
- Définition claire et précise du contenu et des modalités d'organisation de la prestation.

Activités de loisir et sport de nature (engins motorisés exclus)

- Application des réglementations en vigueur
- Diversité de programmations des activités adaptées aux attentes de la clientèle itinérante
- Définition claire et précise des modalités d'organisation de la prestation

Restauration

- Minimum 1 cari + plats ou ingrédients phares issus des différentes cuisines de l'île
- Utilisation des spécialités du village définies par le réseau Villages Créoles
- Approvisionnement au maximum de la production réunionnaise
- Application des normes d'hygiène et de propreté

Conseillé

Goûters à base de gâteaux traditionnels, fruits de saison, et des jus de fruits frais.

Modes de cuisson : cuisine au feu de bois, Karay pour la cuisine chinoise.

CRITÈRES SÉLECTIFS À AQUÉRIR DANS UNE PÉRIODE PROBATOIRE DE 2 ANS 2007

Critères généraux

- Documentations et sur l'offre touristique du réseau
- Mise à disposition indispensable de données quantitatives et qualitatives définies par la Commission

Hébergement

- Confort thermique minimum adapté à la situation
- Équipement des espaces extérieurs par un salon de jardin de qualité
- Critères Accueil : Attention sous forme d'un souvenir en adéquation à la thématique du village
- Entretien régulier du bâti intérieur et extérieur avec choix des matériaux et couleurs intégrées à l'environnement
- Décoration personnalisée en lien avec la thématique du village

Activités de découverte du patrimoine

- Mise en valeur de la thématique du village
- Accueil personnalisé

Activités de loisir et sport de nature (engins motorisés exclus)

- Mise en valeur du patrimoine et de la thématique du village
- Sensibilisation à l'environnement
- Accueil personnalisé : moment de convivialité en dehors du temps d'activité

Restauration

- Utilisation de produits « lontan »
- Innovation de plats à base de spécialités du village et en « piochant » dans les différentes traditions culinaires de l'île.
- Fruits frais: Au moins une utilisation de fruits frais de saison
- Service : mise en valeur de la thématique village, d'une service à la créole, des fiches spécialités

Conseillé

Proposition d'une assiette unique à base de spécialités du village

Goûters à partir de boissons, fruits et gâteaux du terroir (hôtels, restaurants, goûters à la ferme)